



COMMISSION DEPARTEMENTALE PREVENTION MEDIATION EDUCATION SAISON 2026/2027

PROCES-VERBAL DU 13 OCTOBRE 2026

COMMISSION EN VISIOCONFERENCE

Président : Jean François DIDIER

Secrétaire de Séance : DENIS Jean-Marc

Présents : LECOURT Franck, ROBY Jean-Marie, BESNARD Gilbert.

Excusés : DA ROCHA Dominique, DEROZIER Jean-Claude, COLLUMEAU Patrick,
LAZREG Mohamed.

Présents :

- CS MEAUX
- M. TSHIMANKINDA Arryson – Responsable équipe U14
- DAMMARIE LES LYS
- Excusé

Toute décision rendue en première instance est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel du District dans les conditions de forme, de délai et de droits prévues à l'article 31 du RSG du District.

NOUVEAUTE

Demande de retour sur le déroulement des matchs listés sur le Procès-verbal et les mesures mises en place

Dans le cadre du suivi des rencontres et de la prévention des incidents, nous souhaiterions recueillir votre retour concernant les matchs listés sur ce Procès-Verbal, notamment en ce qui concerne son bon déroulement et les mesures mises en place par votre club pour assurer son bon déroulement.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous faire part de vos observations sur :

- L'organisation générale de la rencontre (accueil des équipes, encadrement, déroulement du match),
- Les éventuelles mesures de prévention mises en place pour assurer un climat serein,
- Toute situation particulière nécessitant un signalement,

Votre retour nous permettra d'améliorer la gestion des rencontres et de veiller au respect des valeurs du football.

RAPPEL

LUTTE CONTRE LA VIOLENCE DANS LE FOOTBALL DISPOSITIF D'ALERTE ET DE PREVENTION

En cas de doute ou de menace, vous devez contacter le District 77 de Football, 15 jours ou au minimum 72 heures avant la rencontre, par courriel (secretariat@seineetmarne.fff.fr) ou par fax à l'aide de la fiche de signalement « match sensible ».

Qu'il y ait déjà eu ou non dépôt de plainte, les organisateurs et dirigeants sportifs ayant été confrontés à un problème de violence doivent en informer la cellule de veille et la CDPME, via le secrétariat du District 77 de Football en adressant par mail ou télécopie la fiche de « signalement d'incidents ».

Les fiches « SIGNALEMENT MATCH SENSIBLE » et « SIGNALEMENT D'INCIDENTS », sont téléchargeables sur le site du District rubrique « DOCUMENTS – FORMULAIRES CLUBS ».

ROLE ET MISSION DU REFERENT PREVENTION SECURITE

La Commission rappelle que la présence du Référent Prévention Sécurité est indispensable si le match est classé sensible.

Pour les autres rencontres, le club ou le responsable sécurité du club choisit le match où il lui semble plus opportun d'être présent.

Le Référent Prévention Sécurité a également la possibilité de déléguer sa fonction à d'autres personnes licenciées du club, si le dit club à plusieurs sites où se déroulent les rencontres.

En vue des matches retours, la Commission demande aux clubs de transmettre leurs éventuels dossiers de déclaration de match sensible en respectant le délai minimal de 15 jours avant la date du match, et ce afin de pouvoir préparer l'organisation de la rencontre dans des conditions optimales.

Match n° 55859003 MEAUX ACADEMY CS 22 – DAMMARIE LES LYS 21 – U14 D1 du 18/10/2026 à 15h00

La Commission,

Considérant les déclarations de match sensible effectuées par le club de MEAUX ACADEMY CS et de DAMMARIE LES LYS FC,

Considérant que les craintes résultent d'incidents s'étendant déroulés en 2024,

Considérant qu'il existe actuellement des mouvements de jeunes pouvant rejaillir sur la rencontre,

Considérant qu'il avait été décidé que la rencontre initiale se déroulerait à huis clos et que celle-ci avait été reportée,

Considérant que les deux clubs avaient approuvés cette organisation,

Considérant qu'il convient de conserver cette organisation.

Considérant qu'il est désigné dans cette catégorie et cette division un (1) Arbitre officiel central et un (1) Délégué officiel.

Décide et demande :

- Que la rencontre se déroulera à huis clos sur les installations du District, 50 avenue du 27 août 1944 – 77450 MONTRY,
- Que l'Arbitre central désigné sera un adulte,
- La désignation de deux (2) Arbitres assistant officiel et d'un (1) Délégué officiel à la charge du club de MEAUX ACADEMY CS,
- Au club de MEAUX ACADEMY CS de se munir de sa tablette pour la réalisation de la FMI,
- Au club de MEAUX ACADEMY CS d'assurer la présence de son Référent Prévention Sécurité, ou de son représentant,
- **Que les deux clubs devront faire parvenir la liste des joueurs et des dirigeants présents pour la rencontre au secrétariat administratif du District le vendredi précédent la rencontre, soit le 16/10/2026, à 12h au plus tard. RSG District Article 40.6 et 13.5. (Au maximum : Liste des 14 joueurs et des 4 dirigeants).**